

CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2013

1. Aménagements et opérations foncières

- Aménagement rue du Plat d'Étain

Une étude a été diligentée pour aménager la rue du Plat d'Étain entre le carrefour avec le CD 30 et celui de la rue de l'Église pour sécuriser la circulation.

La 1^{ère} tranche (du CD 30 à la rue de la Tour) d'un montant de 47 000 € a été retenue par le Conseil, avec un cheminement piéton, et un rétrécissement avec passage par alternat.

La 2^{ème} tranche (de la rue de la Tour à celle de l'Église), d'un montant de 79 500 € sera programmée en 2014 avec l'enfouissement des réseaux (subventionné pour partie par la Sorégies, pour 2013, tous les dossiers sont déjà retenus), des places de stationnement, la poursuite du cheminement piéton et l'aménagement du carrefour rue des Égornières et de rue de l'Église

- Projet d'assainissement

Cissé a un réseau d'assainissement bien avancé mais il reste encore des secteurs à assainir. Les routes de Vouillé, Chausseroy et l'Hic ont été étudiées et des devis fournis par le SIVEER sont proposés au Conseil afin de choisir le secteur à traiter.

La route de Vouillé a été retenue avec la réalisation de deux tranches. La 1^{ère} tranche d'un montant de 170 000 € se fera en 2013 et sera suivie de la 2^{ème} tranche d'un montant de 85 000 € en 2014. Le réseau d'eaux potable sera aussi changé.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de l'État (DETR).

- Participation pour voiries et réseaux (PVR)

Le Conseil avait instauré la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

Cette PVR permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nus à construire, une contribution correspondant pour tout ou partie du coût de réalisation de la voirie et des réseaux.

Le Conseil vote la mise en application de la PVR pour tous les terrains nus de la route de Poitiers qui vient d'être aménagée.

Elle est calculée sur la base d'une bande de terrain de 100 m de part et d'autre de la voie publique.

Le périmètre de la PVR représente 22 597 m². Le coût des travaux se monte à 5 678,30 € HT soit 0,25 €/ m².

2. Bâtiments communaux

- Cession du local commercial

Le local Proxi, édifié par la commune, a été loué à Monsieur Métois selon un bail commercial de 9 ans (du 10/11/2003 au 9/11/2012). Les clauses contractuelles stipulent qu'à l'issue du bail le preneur peut l'acquérir ou renouveler le bail. Monsieur Métois a souhaité acheter ce local.

Le Conseil accepte de vendre ce local pour un montant de 67 386,40 €, somme correspondant aux annuités restantes et aux derniers travaux. La commune conservera le parking. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

- Fixation du loyer du logement communal

L'appartement situé au-dessus de la poste a été rénové par les employés communaux. Le Conseil fixe le montant du loyer à 520 € et 15 € de charges mensuelles. Ce logement a été attribué.

3. Finances et budget

- Budget assainissement 2012

Le Conseil adopte le budget suivant

- Section de fonctionnement :

- ❖ Dépenses : - 169 721,02 €

- ❖ Recettes : 266 892,87 €

- Section d'investissement :

- ❖ Dépenses : - 667 824,86 €

- ❖ Recettes : 690 089,45 €

- Budget 2013 :

Le Conseil arrête les budgets suivants :

- Section d'exploitation : 344 390,00 €

- Section d'investissement : 297 441,00 €

- Tarifs

Le Conseil décide de fixer les tarifs suivants :

- Prime fixe : 53 €

- Redevance : 1,10 € le m³

-

4. Ecoles

Le Conseil vote les crédits alloués aux écoles :

- Ecole de Puy-Lonchard : 90 € / enfant et 918 € pour les frais de transport à la piscine de Neuville.
- Ecole de Cissé : 78 € par enfant
-

5. **Associations**

Chaque année les associations reçoivent une subvention. Le Conseil accepte une revalorisation de 2 % des subventions.

6. **Adhésion de la commune de Loudun au SIVEER**

La commune de Loudun désire adhérer au SIVEER. Chaque commune membre doit donner son avis.

Le Conseil donne son accord pour cette adhésion.